

Saint-Aubin de Médoc
le village nature

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



Conseil Municipal du 12 février 2024

PREAMBULE

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Ces documents seront rendus publics afin de permettre à tout citoyen de connaître l'état exact des finances de la commune. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte de gestion, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Sommaire

PARTIE I : Éléments de contexte international et national

I – Le contexte global

- A. Le contexte international
- B. Le contexte national
- C. Impact sur les Collectivités

II - Les principales mesures relatives aux collectivités locales

II – La situation financière de la commune

III – La projection sur 2024

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2024 : Budget Principal

I – Le budget de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

- 1) Les orientations en dépenses de fonctionnement
- 2) Tableau de synthèse : des dépenses de fonctionnement lourdement impactées par l'inflation

B – Les recettes de fonctionnement

- D. La fiscalité
- E. Les recettes liées aux dotations et aux compensations
- F. Les recettes liées à la tarification des services au public
- G. Tableau de synthèse : des recettes en évolution grâce à la dynamique de la fiscalité locale et la fréquentation des services publics

D – Une épargne maintenue

II – Le budget investissement

A – Les dépenses d'investissement

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

III – État de la dette

A – Structure de la dette

B – Encours de la dette à fin décembre 2024

C – Annuité de la dette

PARTIE III : Le Budget Annexe « Lotissement Le Clos des Genêts »

PARTIE IV : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Conclusion

PARTIE I : Éléments de contexte international et national

A – Contexte mondial : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

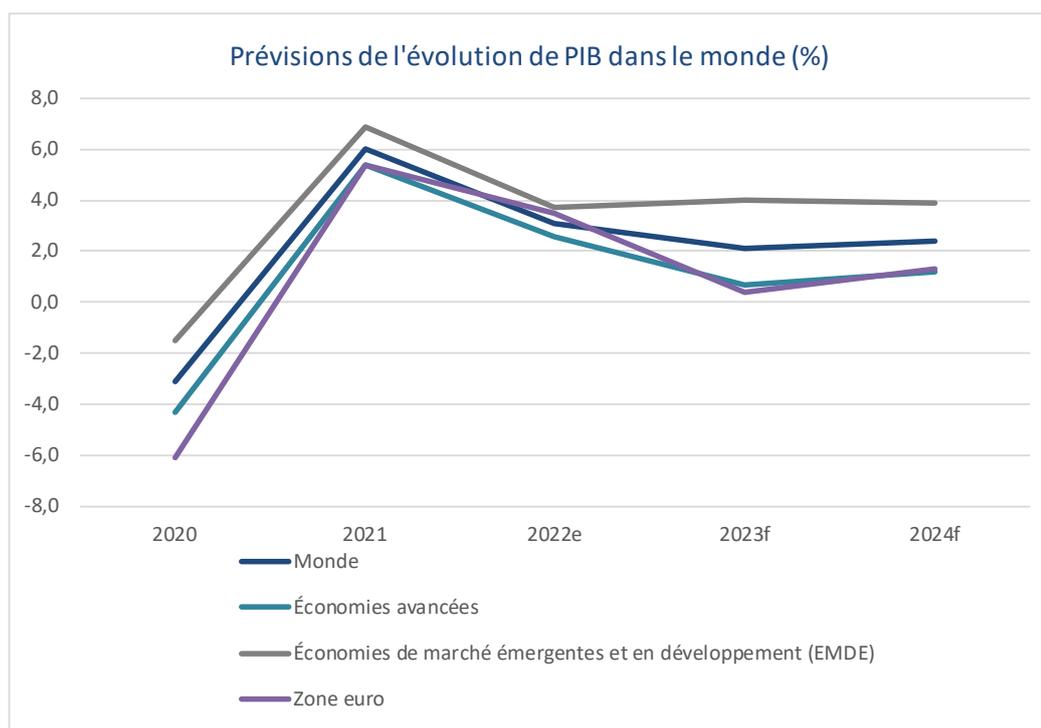
A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente (6% en 2021 à 3,2% en 2022). Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001 si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID 19.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023. Elle devrait se hisser à 3% en 2023, avant de refluer à 2,7% en 2024 compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu observée en Chine.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix.



Au niveau de la zone euro, le taux d'inflation annuel est en baisse et est estimé à 3% à fin 2023, contre 4,3% en septembre dernier. Un an auparavant, il était de 9,9%. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'alimentation, alcool et le tabac connaissent le taux annuel le plus élevé en octobre (7,5%), suivi des services (4,6%), des biens industriels hors énergie (3,5%). En revanche, le coût de l'énergie a baissé en fin d'année.

Selon les prévisions de la Banque centrale européenne (BCE), du fait du recul de l'inflation, du regain des revenus des ménages et du renforcement de la demande extérieure, l'économie de la zone euro devrait croître de 0,7% en 2023, 1% en 2024 et 1,5% en 2025.

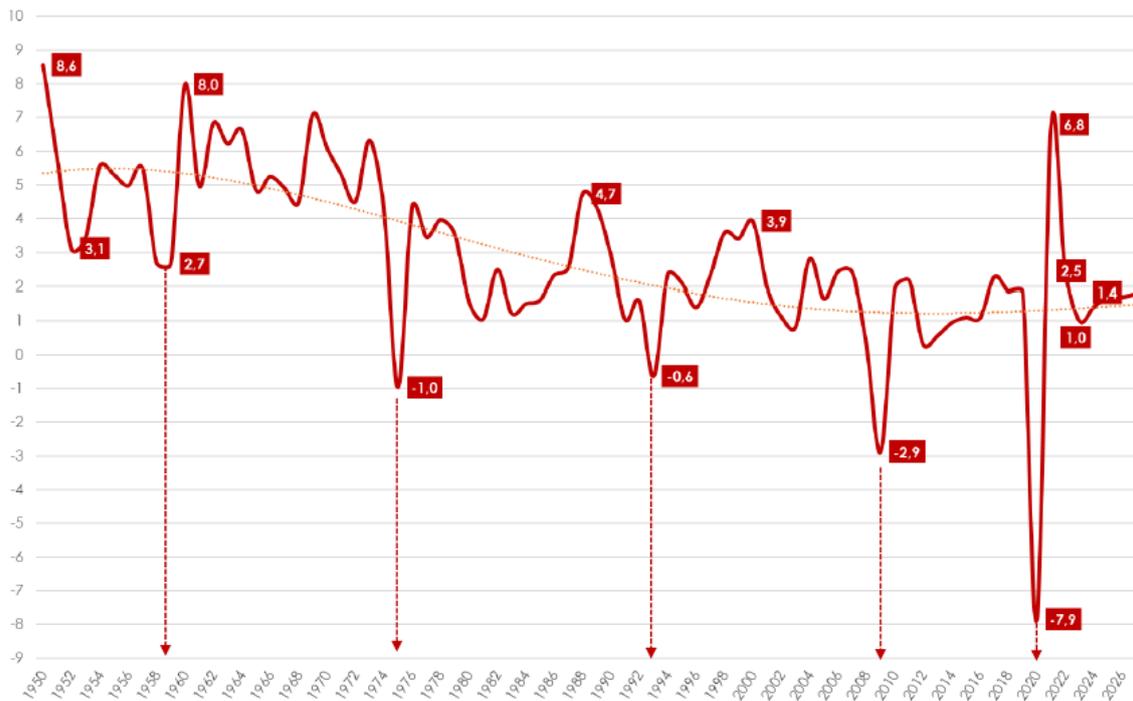
B- Le contexte national

Dans un environnement économique morose, les prévisions macro-économiques du projet de Loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une **croissance limitée à + 1,4 %**.

Evolution du PIB en France

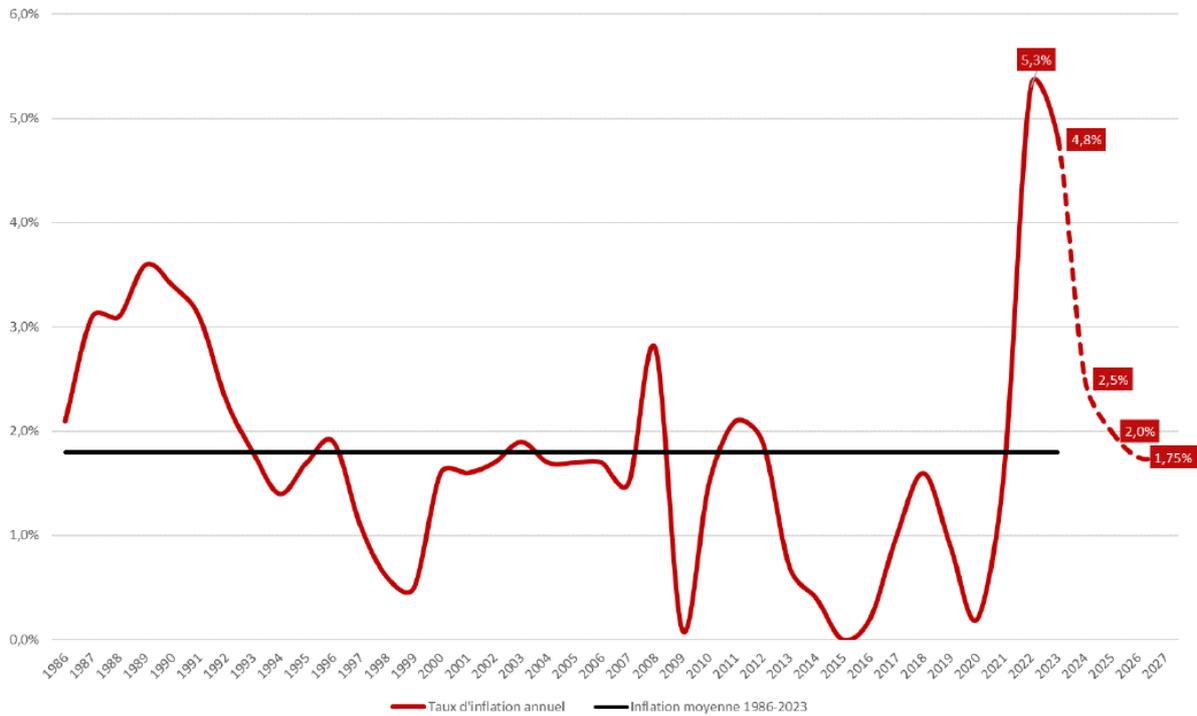
	2022	2023	2024	2025	2026
Hypothèse évolution du PIB (en volume) PLF 2024 (et RESF 2024)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%

Taux de croissance annuel du PIB en volume



L'inflation hors tabac devrait être de l'ordre de 4,8% pour 2023, soit un niveau relativement proche de l'inflation définitive de 2022 (5,3%). Le gouvernement anticipe une **inflation de 2,5% en 2024**, soit une réduction de moitié, puis 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2026.

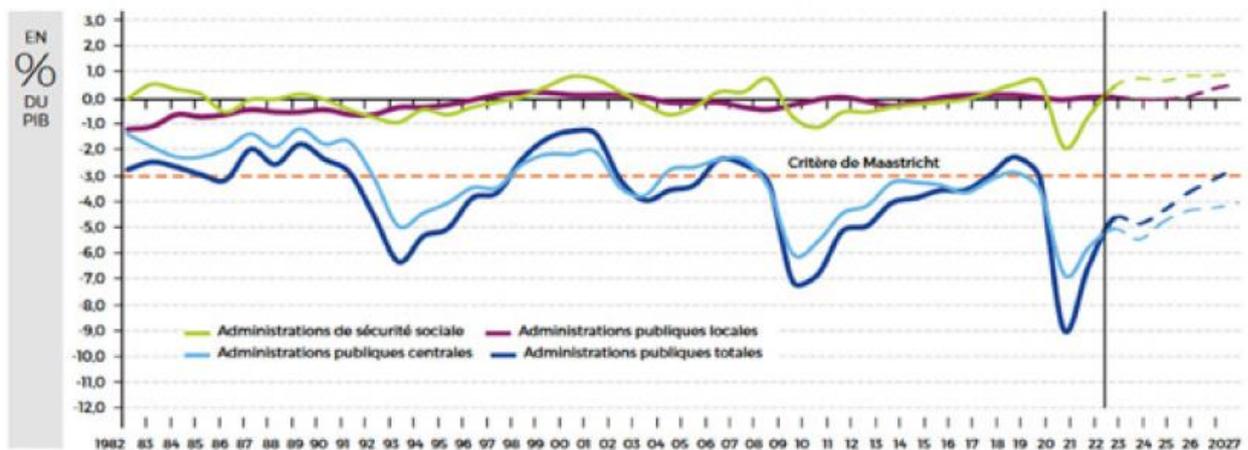
Indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac



La loi de finances prévoit de réduire le **déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB)** en 2024, après 4,9% en 2023. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles. Cet effet est toutefois compensé par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros. La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB et s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 492 milliards d'euros.

Le déficit public de la France depuis 1982
(source : La Banque postale)



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

C – Impact sur les collectivités en 2024

L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux et matières premières ont pour conséquences de faire exploser les prix et donc l'inflation.

Les collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans nos orientations budgétaires.

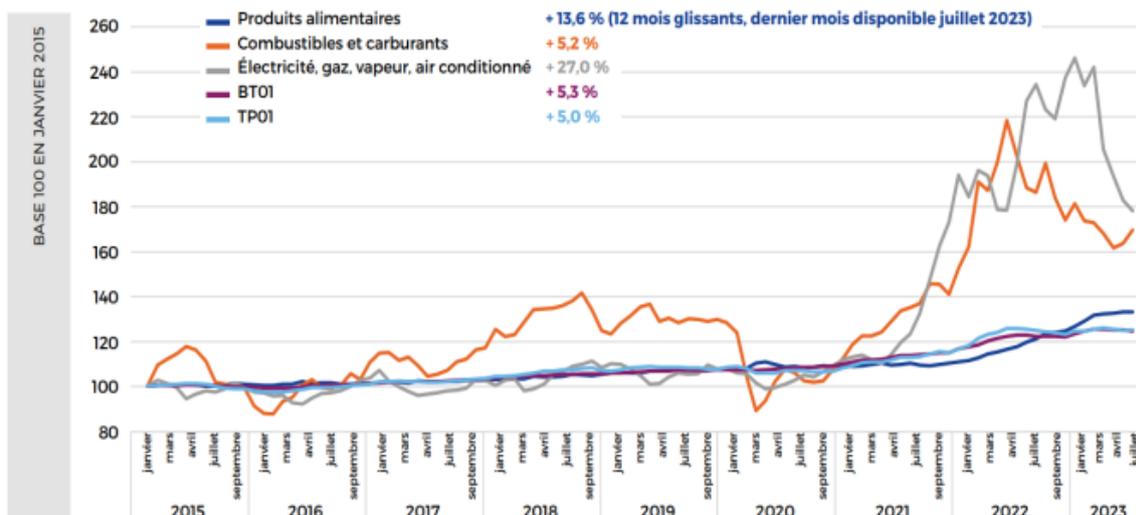
La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Les matériaux viennent à manquer et les prix augmentent. Cette augmentation de tarifs va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des collectivités aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement.

Ainsi, les projets portés par les collectivités : travaux, entretien des bâtiments pèseront plus lourdement sur le budget des collectivités.

La hausse des prix de l'énergie (électricité, gaz et carburants) a eu un fort impact sur le budget 2023 mais devrait se stabiliser pour l'électricité et les carburants en 2024

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee

I – Les principales mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2024, promulguée le 30 décembre 2023, **ne prévoit pas de réforme d'ampleur** pour les Communes mais elle procède à quelques changements pour les finances locales, décrites ci-dessous :

BOUCLIER TARIFAIRE – AMMORTISSEUR ELECTRICITE

Le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité sont maintenus en 2024 mais avec des conditions plus restrictives. Toutefois notre commune n'y est pas éligible, nos prix d'achat de l'électricité étant inférieurs au seuil mini.

TAXES FONCIERES

En matière de fiscalité foncière, le glissement de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 est constaté à hauteur de **3,9%**, annonçant une revalorisation d'autant pour les Valeurs locatives cadastrales après 3,5% en 2022 et 7,1% en 2023.

Des nouvelles exonérations de TFPB peuvent être décidées par les communes dans le cadre de rénovations énergétiques sous certaines conditions.

Le chantier de l'actualisation de ces VLC (valeur locative cadastrale) est quant à lui repoussé à 2026 pour une mise en œuvre en 2028.

PERENNISATION DU « FOND VERT »

Le fonds vert (soutien aux investissements en faveur de la transition écologique) est pérennisé en 2024 et augmenté de 2,5 milliards d'euros. Parmi les priorités, la rénovation des écoles avec un objectif de 40 000 établissements scolaires rénovés en 10 ans. Nous avons sollicité ce fond en 2023 pour l'école Molière.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera majoré au niveau 320 millions d'euros pour 2023. Mais les différentes péréquations et écrêtements se concrétisent pour la Commune, par une DGF 2024 stable par rapport à 2023 ; toutefois, une forte baisse est envisagée dans les années à venir et qui pourrait nous amener à une DGF proche de 0 d'ici 2028.

EXTENSION DU FCTVA

Le périmètre du FCTVA est étendue aux dépenses liées à l'aménagement de terrains.

LE BUDGET VERT

C'est une des mesures phares de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : elle introduit un état annexé au budget primitif et au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la transition écologique.

MESURES DE CORRECTION DES DOTATIONS AU REGARD DE LA REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

La LF 2022 a mis en place la réforme des indicateurs de richesse pour tenir compte des effets de la réforme de la TH et des valeurs locatives des établissements industriels. En 2024, la réforme du calcul des indicateurs financiers continue son application progressive via la fraction de correction. Les effets de la réforme ne sont désormais plus pondérés que pour un coefficient de 80% du produit de la fraction de correction, sauf en ce qui concerne l'effort fiscal dont l'effet lié à la réforme avait été gelé et est maintenant engagé. L'effet de la réforme sur l'effort fiscal n'est désormais plus pondéré que pour un coefficient de 90%.

La CVAE est remplacée par sa fraction de TVA compensatoire dans les indicateurs concernés.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La suppression de la taxe d'habitation s'est terminée en 2023.

Le mécanisme de compensation mis en place devrait permettre encore cette année à la commune de retrouver une ressource fiscale quasi-équivalente à la situation d'avant-réforme.

II – La situation financière de la commune

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2024, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective des quatre derniers exercices budgétaires.

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence, **l'épargne brute**. Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement. L'Epargne nette correspondant à l'Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette, détermine la capacité de financement de nos investissements.

L'ensemble des résultats et données financières relatives à 2023 peut encore faire l'objet de modifications avant la clôture comptable définitive de l'exercice. Il s'agit donc d'estimations et de résultats prévisionnels.

2.1 - La chaîne de l'épargne :

En Euros

	2020	2021	2022	Prév CA 2023
- Recettes réelles de fonctionnement	9 228 703	9 513 045	10 559 060	11 005 023
- Dép. réelles de fonctionnement (hors intérêts)	7 491 455	7 675 828	8 399 045	8 945 615
= Epargne de gestion	1 737 248	1 837 217	2 160 015	2 059 408
- Intérêts	-292 177	-285 250	-278 187	-257 494
= Epargne Brute	1 445 071	1 551 967	1 900 126	1 801 914
- Remboursement du capital	-458 907	-463 000	-472 715	-447 996
= Epargne Nette	986 164	1 088 967	1 427 411	1 353 918

	2020	2021	2022	Prév CA 2023
Epargne nette	986 164	1 088 967	1 304 890	1 353 918
+ Recettes d'Inv hs Emprunt	202 400	230 729	188 040	344 096
= Total Financement de l'inv	1 188 564	1 319 696	1 492 930	1 698 014
- Dépenses d'inv. hs dette	1 188 784	814 094	1 086 683	2 257 353
= Besoin de financement (si -)	-220	505 602	406 247	-559 339
+ EMPRUNT	400 000	0	0	0
= Variation E.G.C.	399 780	505 602	406 247	-559 339

	2020	2021	2022	Prév CA 2023
Excédent Global de Clôture/ FdR (K€)	529 256	1 149 904	1 335 770	1 299 241

III – La projection sur 2024

Dans la continuité du travail déjà engagé, les objectifs fixés pour l'année 2024 seront de :

- Poursuivre la **maîtrise de nos dépenses** pour absorber
 - l'augmentation du coût du travail induit par les décisions gouvernementales
 - l'inflation sur les matières premières (restauration collective ...) et les contrats de prestations de services

tout en améliorant la **qualité de nos services aux administrés**.

- **Optimiser nos recettes** pour dégager de l'épargne ou autofinancement et continuer à **investir** dans la rénovation de notre patrimoine communal
- **Contenir l'endettement**

Les lignes directrices du budget 2024 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. **En matière fiscale** : pas d'augmentation des taux d'imposition ;
2. **Sur le terrain des dépenses** : Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation avec une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale, et la maîtrise des charges financières ;
3. **En matière d'endettement** : limitation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement et recours à l'emprunt en 2024 ou 2025 pour le financement de la rénovation de la salle Ronsard ;
4. **Sur le terrain de l'investissement** : la priorité est donnée à la poursuite des opérations de maintien en état, de rénovation ou de mises aux normes de notre patrimoine ainsi qu'à 3 chantiers majeurs (fin de la rénovation de l'Amphithéâtre de Villepreux - lancement de la rénovation/agrandissement de la Salle Ronsard - lancement rénovation énergétique Ecole Molière).

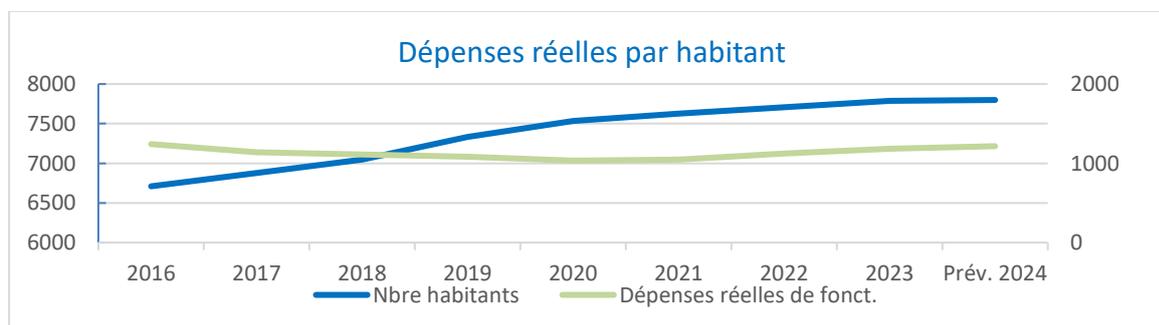
Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2024.

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2024 : Budget Principal

Cette partie présentera classiquement les orientations pour la section de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes avant de finir sur la partie réservée à la dette (III).

I – Le budget de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	Prév.2024
DRF	7 923 805	7 793 747	7 975 300	8 677 232	9 203 109	9 489 497
RRF	9 286 793	9 276 153	9 529 856	10 559 060	11 005 023	11 200 000
Population	7 332	7 533	7 626	7 709	7 789	7 799
DRF/hab	1 081 €	1 034 €	1 046 €	1 125 €	1 182 €	1 216



A – Les dépenses de fonctionnement

1) Les orientations en dépenses de fonctionnement

En 2023, **les charges à caractère général (011)** ont pesé 23 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des actualisations des contrats de prestations de service.

Des efforts ont été entrepris par la Collectivité afin de maîtriser ses dépenses courantes et dépenser « mieux » sans altérer les services proposés à la population, mais l'impact de la situation économique nationale et les prévisions pour 2024 impacteront encore fortement ce chapitre.

En 2024, il faut rajouter de nouvelles contraintes réglementaires comme la collecte et le traitement des bio déchets de la restauration collective.

L'évolution de ces dépenses devrait représenter un surcoût de l'ordre de 250 000 € sur le chapitre 011.

En 2023, **les charges du personnel (012)** ont représenté 53% des dépenses réelles de fonctionnement.

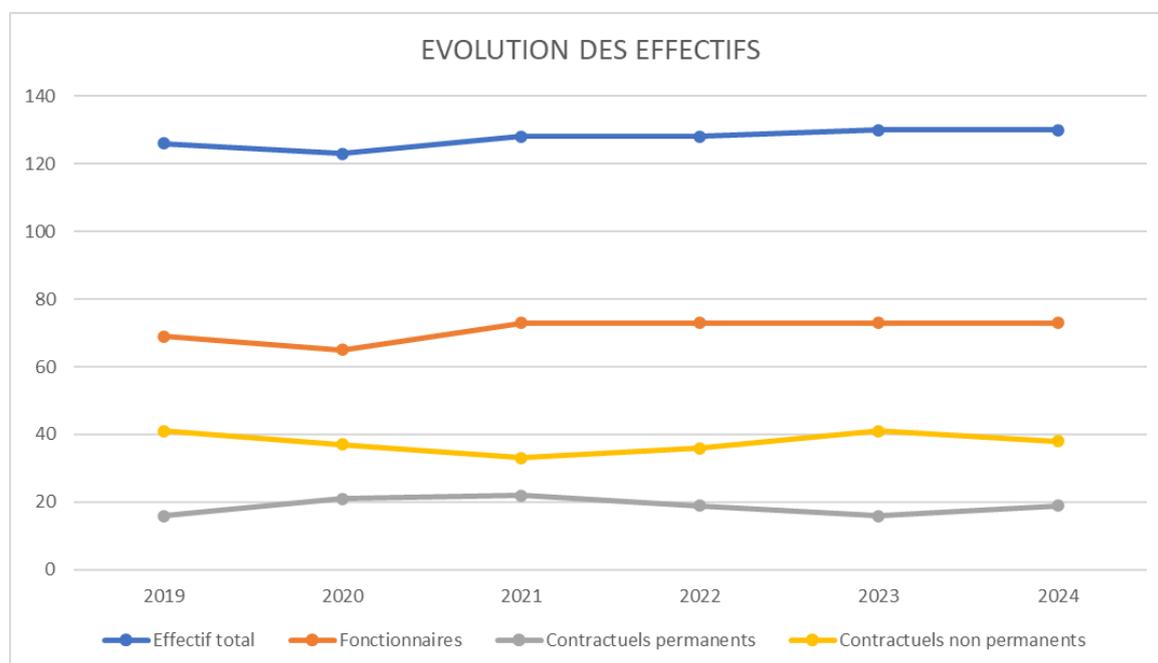
Pour 2024, les charges de personnel seront encore fortement impactées par les mesures gouvernementales précisées ci-dessous :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+140 000 € sur une année pleine)
- La majoration des indices de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024
- La revalorisation du SMIC de 1.13% au 1^{er} janvier 2024

Auxquels s'ajoutent :

- Le Plan de titularisation pluriannuel
- Les effets de la composante Glissement Vieillesse et Technicité
- La revalorisation du contrat d'assurance des risques statutaires
- Le renforcement et l'optimisation des effectifs

Malgré une maîtrise des effectifs, ces évolutions devraient représenter de l'ordre de 250 000 € de charges supplémentaires.

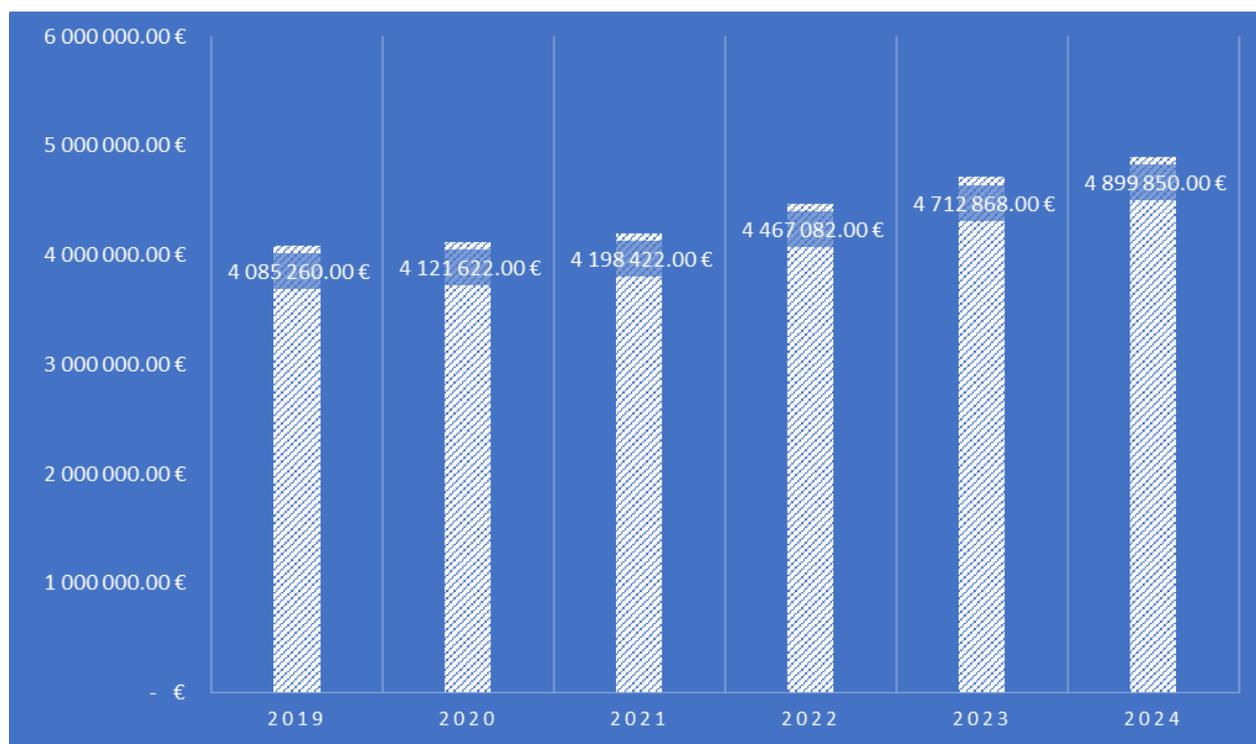


On constate une relative stabilité du nombre de salariés.

Par ailleurs, la commune a mis en place une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :

- Recrutement par voie de mutation de fonctionnaire dans le cadre de renforcement de services
- Mise en place d'un plan pluriannuel de pérennisation des emplois.

Evolution du chapitre 012 dans sa globalité :



Le chapitre 014, atténuation de produits, devrait sensiblement évoluer en 2024 :

- Reversement de la loi SRU : 180 000 € en 2024 contre 132 000€ en 2023 (suite à une modification présente dans la Loi 3DS du mode de calcul du taux de majoration).
- L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole.

L'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) sera majorée de 10 150€.
Ainsi, l'ACF à verser à Bordeaux Métropole en 2024 s'élèvera à 1 513 121 €.

- Le FPIC, devrait être quasiment identique à 2023 (37 307 €).

Au chapitre 65, le montant des subventions versées aux associations sera en légère augmentation par rapport à 2023, soit autour de 84 000 €.

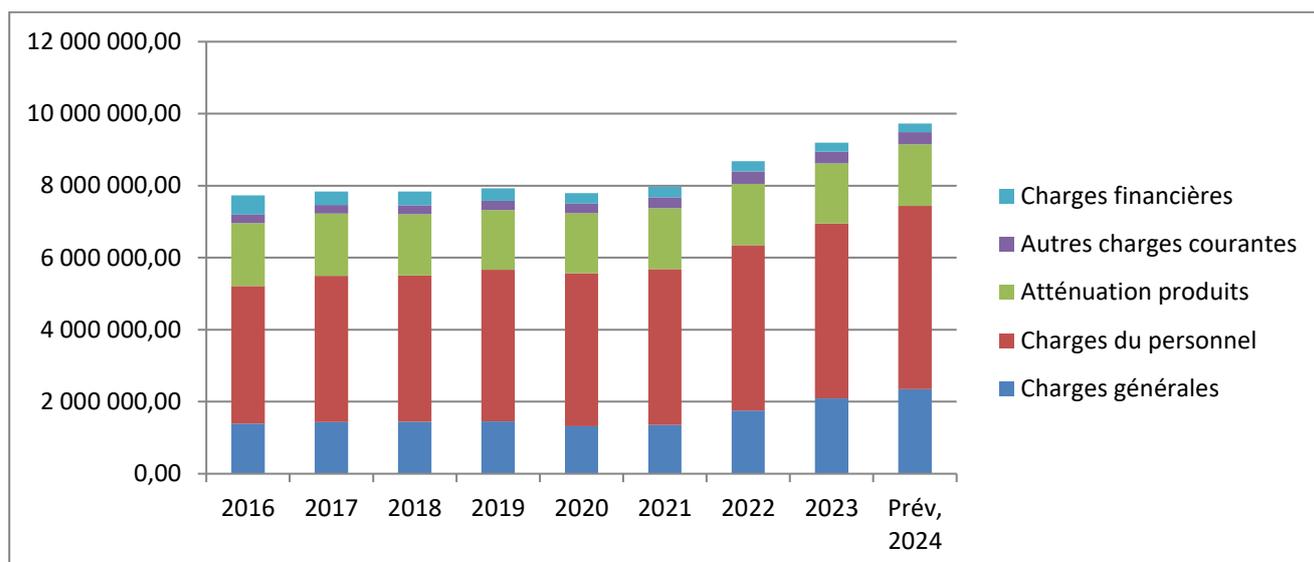
Ce chapitre budgétaire porte également les subventions d'équilibre des budgets du CCAS (87 000 € en 2023, et 100 000€ en 2024) et de l'Espace Villepreux (12 000 €).

Les charges financières (chapitre 66) continuent à diminuer depuis 2019.

De plus, trois emprunts ont été soldés au 31/12/2023.

Le montant des intérêts d'emprunts s'élèvera à 239 497 € en 2024, contre 257 495 € en 2023.

2) Synthèse : Impact du contexte économique inflationniste sur les dépenses de fonctionnement



La synthèse ci-dessus résume, en rétrospective 2016, l'impact de nos choix de gestion sur cette section, qui devrait évoluer de l'ordre de 500 000 € en 2024.

Ces chiffres résultent d'une volonté pour la commune de continuer à proposer un ensemble de services aux administrés adaptés à leurs besoins malgré un contexte économique inflationniste.

B – Les recettes de fonctionnement

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement et le niveau de services pour nos administrés, les recettes sont adaptées au contexte économique incertain.

1) La fiscalité

La fiscalité locale est notre principale source de recettes et représente plus de 80 % de nos RRF.

Dispositif de compensation de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation

Ce dispositif de compensation par l'Etat devrait permettre cette année encore, une compensation quasi-totale de la taxe d'habitation.

Evolution des bases

La dynamique du produit de la fiscalité locale s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les Lois de Finances ainsi que par les nouvelles constructions.

Le PLF 2024 prévoit une évolution des bases d'imposition de l'ordre de 3.9%.

Evolution des taux

En 2024, stabilité des taux de taxes locales.

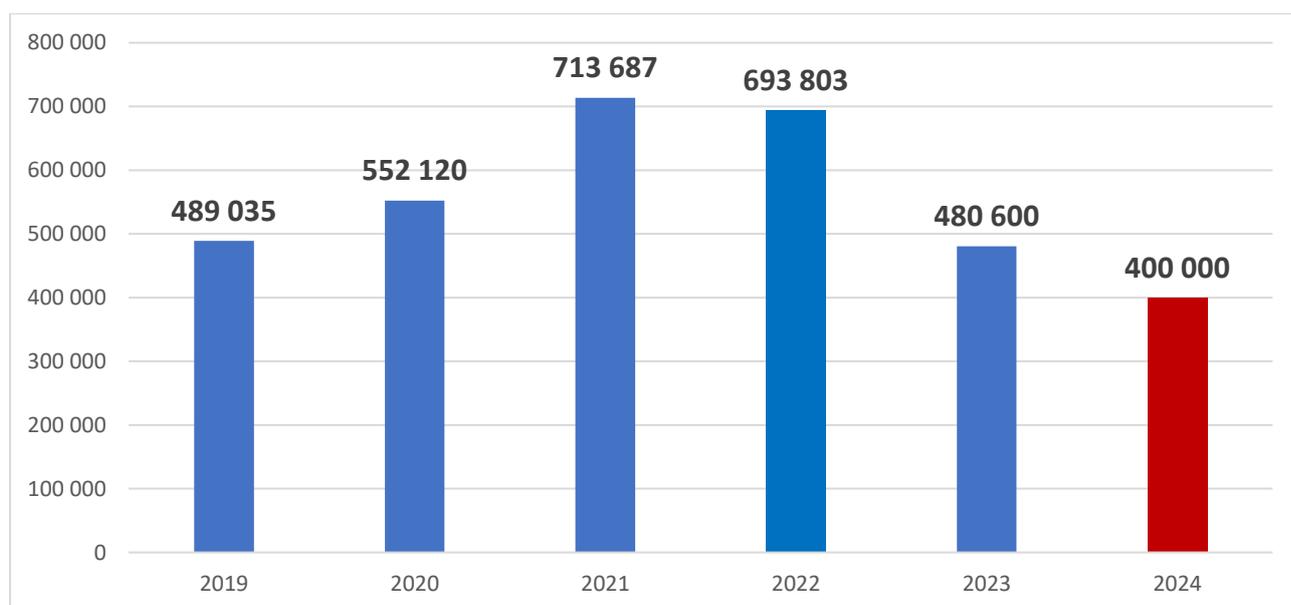
Evolution du produit des taxes directes locales



Dans un contexte de crise immobilière, la **taxe additionnelle sur les droits de mutation** a baissé à 480 600 € en 2023, contre plus de 690 000 € en 2022.

La prudence sera de mise en 2024, avec une prévision de recettes attendues de l'ordre de 400 000€.

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutations



Taxes sur l'électricité

Les taxes locales sur l'électricité devenues TICFE en 2023, devraient rester stables en 2024, autour de 180 000€.

2) Les recettes liées aux dotations et aux compensations

En 2023, les dotations représentaient 8 % des recettes réelles de fonctionnement contre 7% en 2022.

Cette légère augmentation est principalement due à une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de + 6 000 €.

La DGF représentait la somme de 127 800 euros en 2023 contre 830 160 € en 2012. Elle devrait se stabiliser en 2024 à hauteur de 128 000€

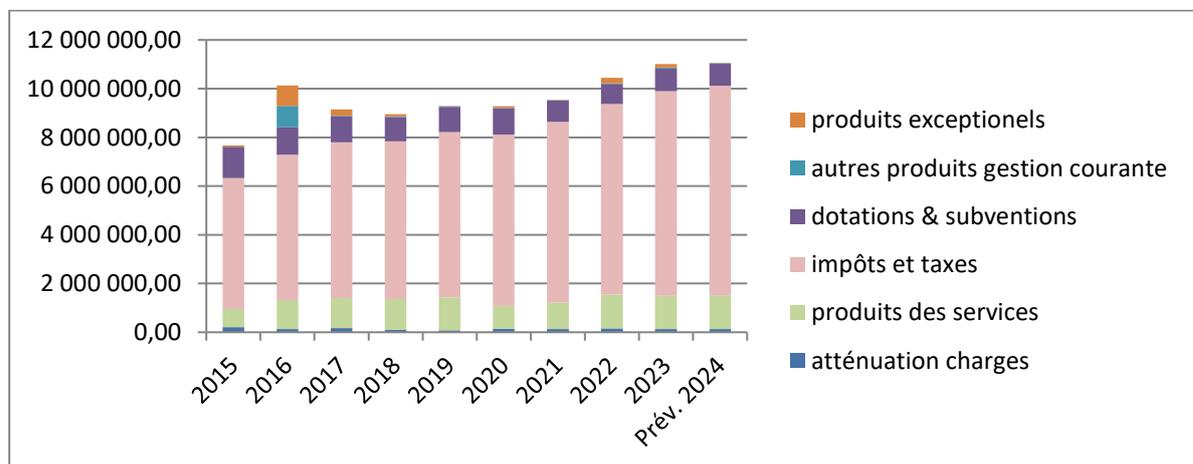
En 2024, la **dotation de solidarité rurale (DSR)**, et la **dotation de solidarité métropolitaine (DSM)** devraient être sensiblement identiques à 2023.

Les **recettes CAF et MSA** liées aux services Petite Enfance/Enfance/Jeunesse ont représenté 614 790 € en 2023. La négociation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, a apporté une évolution de recettes de plus de 10% par rapport à 2022. La prévision 2024 sera sensiblement identique aux recettes perçues en 2023.

Les recettes liées à la tarification des services au public

Les tarifs municipaux seront revalorisés comme les années précédentes, en mai/juin avec des évolutions proches de l'inflation.

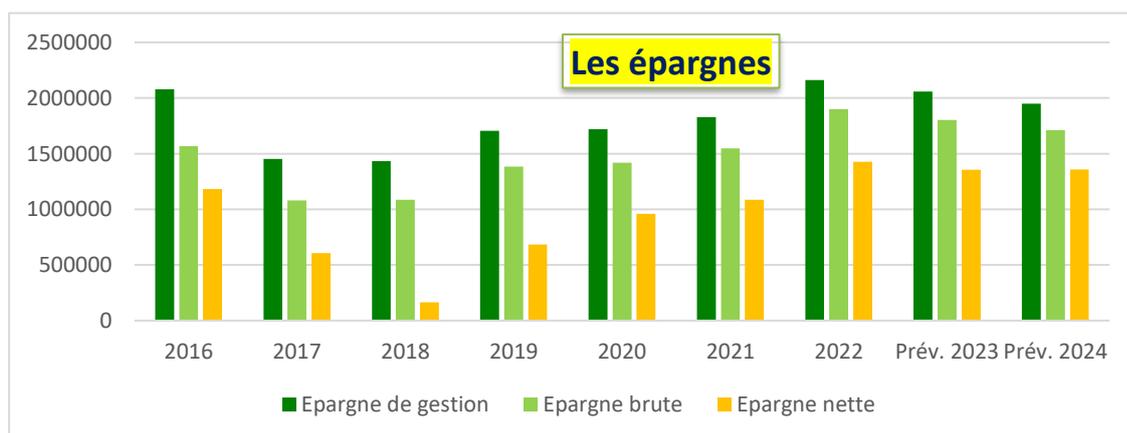
3) Synthèse : des recettes globales en légère augmentation avec un ralentissement de la dynamique de la fiscalité locale



C – Une épargne maintenue

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2017-2023 et des projections 2024, la trajectoire financière se stabilise et reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital de la dette d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.



II – Le budget d’investissement : le PPI 2024 – 2026

A – Les dépenses d’investissement

Programme d’équipement en euros constants

	2024	2025	2026
Libellé projets :			
Extension Ronsard	200 000,00	1 200 000,00	500 000,00
Matériel	120 000,00	150 000,00	150 000,00
Gros travaux patrimoine (hors EP)	130 000,00	130 000,00	130 000,00
Eclairage Public	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Ecoles	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Rénovation Ecole Molière	200 000,00	500 000,00	1 300 000,00
Création salle multisports		20 000,00	
Budget participatif	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Rénovation façades extérieures église	225 000,00		
Vidéoprotection	70 000,00		
Rénovation Alarmes/Intrusion	100 000,00		
Maison de la Forêt et de la nature (programmiste)	100 000,00		
Bergerie Villepreux		200 000,00	150 000,00
Cuisine Centrale		30 000,00	
Auristelle		30 000,00	100 000,00
Parking de Villepreux	90 000,00		
Acquisition terrains ou immobilier	15 000,00		
Reprise et mise à norme Amphi Villepreux	510 000,00		
Attribution compensation Bx Métropole	148 000,00	150 000,00	155 000,00
Travaux en régie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total	2 046 000,00	2 548 000,00	2 623 000,00

L’année 2024 portera les **grands projets d’investissement** suivants :

- **La fin des travaux de réhabilitation de l’Amphithéâtre de l’Espace Villepreux**
- **La rénovation des façades de l’Eglise**
- **La rénovation du système alarme/intrusion**

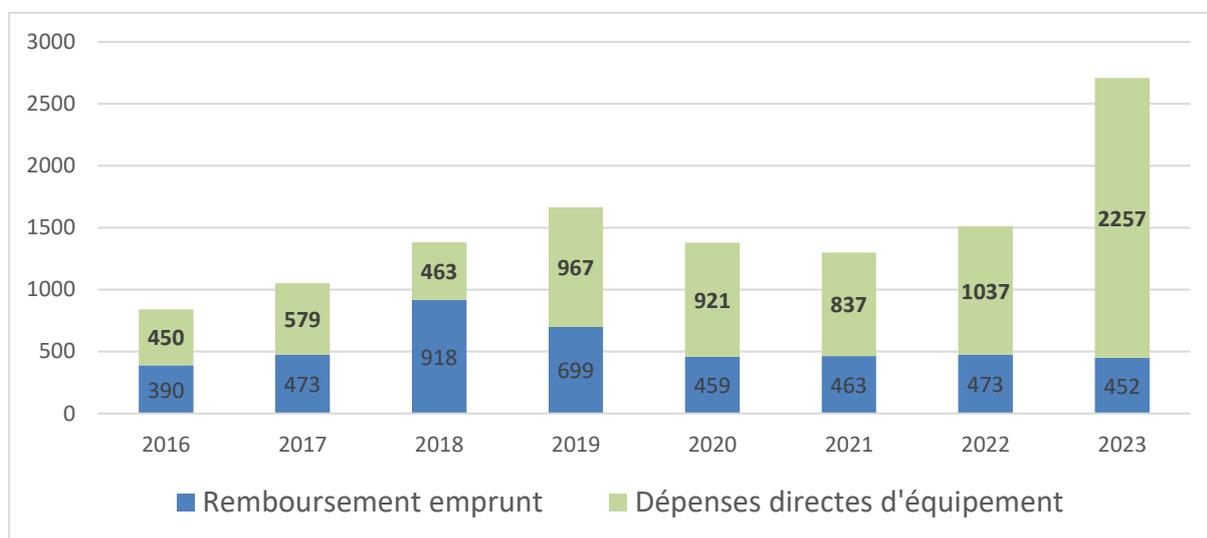
Ainsi que les investissements sur les exercices 2024 et 2025 :

- **La rénovation et l’agrandissement de la Salle Ronsard**
- **La rénovation énergétique de l’école Molière**
- **La construction de la Maison de la Forêt et de la Nature**

A ces travaux, nous rajouterons l’acquisition d’équipements liés au fonctionnement des services.

Il convient d’indiquer que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l’avancée de l’exercice budgétaire et des marchés publics.

Ainsi, le Plan Pluriannuel d’Investissement (PPI) continuera d’évoluer jusqu’au vote du BP de chaque année.



L'attribution de compensation d'investissement liée à la mutualisation des services

La procédure de révision dérogatoire des attributions de compensation prévue par l'article 1609 nonies CV 1° bis prévoit désormais la possibilité d'inscrire la part relative au renouvellement des biens en Attribution de Compensation d'investissement. Ce montant est estimé à **147 093 €** pour la commune au titre de l'exercice 2024.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2046 et son amortissement sera neutralisé.

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

Le financement des dépenses d'investissement se fera en limitant le montant de l'emprunt principalement grâce :

- A l'autofinancement net dégagé par la maîtrise du budget de fonctionnement
Au FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées en 2023 (330 000 €)
A la recherche de nouvelles subventions
- A la vente de terrains, en partie via la création en 2024 d'un budget annexe lotissement dédié.
- A la cession de notre matériel.

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

	2023	Prév. 2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 005 023	11 200 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	8 945 615	9 250 000
Epargne de gestion	2 059 408	1 950 000
Frais financiers	257 494	239 497
CAF/épargne brute	1 801 914	1 710 503
Remboursement du capital	447 996	352 612
Autofinancement net/ épargne nette	1 353 918	1 357 891
Recettes définitives d'investissement	344 096	713 000
Financement propre disponible	1 698 014	2 070 891
Dépenses d'équipement	2 257 353	2 046 000
Besoin de financement	-559 339	24 891
Emprunts	0	0
Utilisation du fonds de roulement		
Résultat en fin d'exercice	-559 339	24 891
Fonds de roulement	91 447	116 338
<i>= résultats de l'exercice + résultats reportés</i>		
Caractéristiques des emprunts nouveaux		
	2023	2024
Montant emprunt	0	0
Durée (en années)	20 ans	30 ans
Taux (en %)	2,45%	0,50%
Dettes au 31/12/N	7 400 265	7 047 653
Dettes existantes	7 400 265	7 047 653
Ratios	0	1
Stock dette au 31/12/N	7 400 265	7 047 653
Capacité de désendettement	5,1 ans	4,1 ans
Taux d'épargne brute	16,4%	15,3%
Taux d'épargne net	12,3%	12,1%
Taux d'endettement	67,2%	62,9%
Financement des équipements par l'emprunt	0,0%	0,0%
Autofinancement des équipements	60,0%	66,4%
Fonds de roulement en nb de jours	4 j	5 j
POPULATION DE SAINT AUBIN DE MEDOC	7 789	7 799
Dépenses d'équipement/habitant	289,8	262,3
Encours de la dette/habitant	1 008,0	936,0
Annuité/habitant	90,7	75,9
<i>En années</i>	2023	2024
Capacité de désendettement	5,1	4,1

III – Etat de la dette

A – Structure de la dette

La majorité de notre dette est structurée d'emprunts à taux fixes.

Enfin, l'effet des actions menées sur la dette se traduit de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31/12	9 545 399	8 846 727	8 324 877	7 852 162	7 400 265	7 047 653
Capital payé sur la période	698 671 <i>Dont 210 298 € de remboursement anticipé</i>	458 907	462 944	472 716	451 897	352 612
Intérêts payés sur la période	322 795	299 303	286 573	270 429	254 194	239 467

Au 31/12/2024, trois emprunts seront remboursés en totalité pour un montant total d'annuités de 111 200 €. Il n'est pas envisagé en 2024, le recours à un nouvel emprunt.

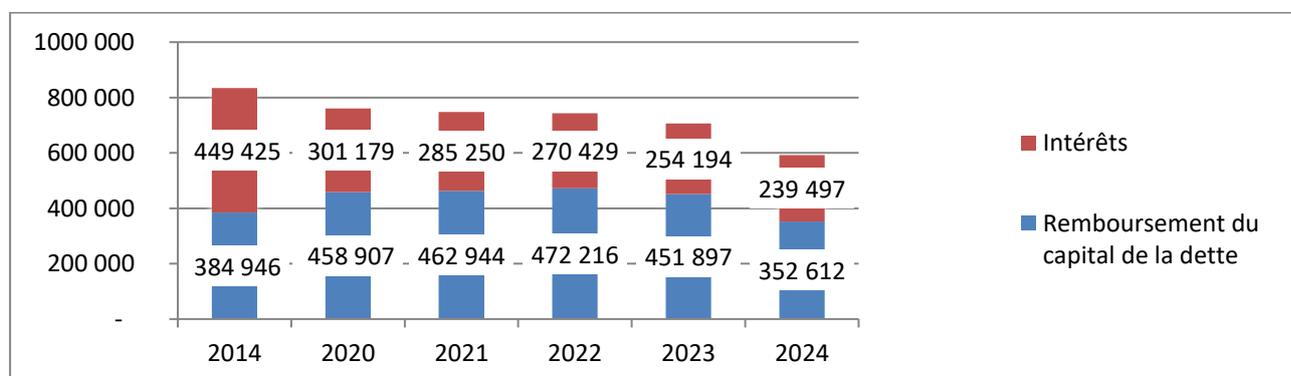
B – En cours de la dette

Au 31/12/2024, l'encours de dette sera de 7 047 653 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (En année) CRD/EB	8.33	6.8	6.12	5.66	4.68	5.1	4.12

C – Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement en capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long terme et moyen terme pour les collectivités.



Ainsi, entre 2014 et 2023, tout en contractant de nouveaux emprunts sur cette période, l'annuité de la dette est passée de 834 371 € à 706 091 €. La dette est donc maîtrisée.

PARTIE III : Le Budget Annexe Lotissement « Le Clos des Genêts »

La commune a délibéré en 2023 pour la création au 1^{er} janvier 2024 d'un budget annexe de comptabilité de stocks afin d'intégrer les opérations d'aménagement et la vente des trois terrains à bâtir (Le Clos des genêts).

En 2024, une avance d'un montant de 60 000 €, du budget principal au budget annexe, est prévue en amont des ventes de terrains afin de prendre en compte les travaux d'aménagement.

PARTIE IV : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Présentation du bilan d'activités

Les recettes liées aux locations de bureaux se maintiennent en 2023 à 80 000€

Le cumul facturé des activités clients séminaires sur l'année 2023 s'établit à près de 100 000€ à comparer aux 80 000€ de 2022 (pour mémoire : 20 000€ en 2020 et 134 000€ en 2019 avant Covid)

Après une baisse d'activités en 2020 et 2021 due à la pandémie, l'activité séminaires et formations a nettement repris en 2022/ 2023, sans toutefois atteindre les niveaux de 2019.

En 2023, l'Espace Villepreux a tenu son budget de fonctionnement et d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 196 826.23 €
- Recettes de fonctionnement : 197 991.71 €
- Dépenses d'investissement : 2 748.33€
- Recettes d'investissement : 2 735.92 €

Orientations pour 2024

L'activité séminaires/locations salles 2024 devrait encore pouvoir progresser légèrement en 2024 entre 110 et 120 000€ et les recettes de location de bureaux se maintenir autour de 80 000€

Concernant les investissements, seules les opérations directement liées à l'activité commerciale seront imputées sur ce budget.

Conclusion du Rapport d'Orientations Budgétaires

Le **contexte économique inflationniste** et les **décisions gouvernementales sur le volet rémunérations** dans la fonction publique impactent lourdement nos dépenses de fonctionnement prévisionnelles.

Malgré cela, nous continuerons en 2024 à engager notre **plan d'investissement** pour rénover notre patrimoine municipal.

Ainsi, pour répondre à ces deux enjeux tout en maintenant la **qualité de services à nos administrés**, nous nous appuierons notamment sur la **maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**.